

Edito

Le marché de la fleur coupée représente en France 1/4 des dépenses des ménages en végétaux d'ornement et plus des 2/3 des ventes de végétaux d'ornement des fleuristes. 42 % des ménages sont des acheteurs de fleurs coupées (hors achats pour le deuil).

D'après les estimations, 85 % des fleurs coupées vendues en France proviennent de l'étranger. Or, si les importations sont très largement européennes (l'Union Européenne représentant 98 % de la valeur des importations de fleurs coupées) et plus précisément néerlandaises, on sait que bien que représentant l'un des principaux producteurs de fleurs coupées, les Pays-Bas importent une partie des fleurs coupées qu'ils exportent.

L'offre en fleurs coupées proposée aux consommateurs est donc fortement influencée par celle de producteurs non européens dont le niveau de compétitivité a beaucoup évolué ces dernières années. En outre, l'absence d'Accord obtenu entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Est lors des dernières négociations qui ont eu lieu le 23 juillet, laisse à penser que l'évolution de l'environnement concurrentiel de la floriculture mondiale se poursuivra dans un avenir proche.

Maxime FRANCOIS,

Président Délégué à la Commission Distribution Horticole

Dossier du mois FLEURS COUPÉES : des bouleversements à venir dans la concurrence internationale ?

Le Kenya, premier fournisseur de l'UE en fleurs coupées

Avec 43 % de la production mondiale de fleurs et plantes ornementales (tableau 1), l'Union Européenne affiche globalement une balance commerciale excédentaire.

Tableau 1
Répartition de la valeur de la production mondiale de fleurs coupées et de plantes en pot

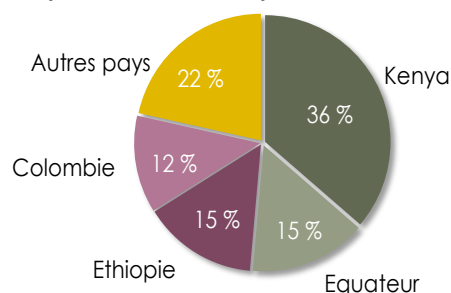
Union Européenne	42,6%
Chine	15,5%
Etats-Unis	11,1%
Japon	9,5%
Colombie	3,4%
Canada	2,5%
Corée du Sud	2,3%
Equateur	1,9%
Brésil	1,7%
Kenya	1,4%
Autres	8,2%

Sources : AIPH/Union Fleurs, données 2012.

Néanmoins, parmi les 4 principales catégories de produits (fleurs et feuillages coupés, plantes en pot, conifères et plantes vivaces, bulbes), les fleurs et feuillages coupés ont un déficit commercial de 600 millions d'euros¹.

Le Kenya représente le premier fournisseur de fleurs coupées de l'Union Européenne avec 36 % des importations (graphique 1). Il fournit à lui seul 55 % des importations de roses coupées dans l'Union Européenne.

Graphique 1
Répartition de la valeur des importations de fleurs coupées de l'Union Européenne



Source : Eurostat, données 2013.

Absence d'accord commercial entre l'UE et l'ACP

Dans la continuité de la Convention de Lomé puis des accords de Cotonou, des négociations commerciales se sont poursuivies, visant à développer le libre-échange entre l'Union Européenne et les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Appelés Accords de Partenariats Economiques (APE), leur négociation est toujours en cours pour certains pays, tandis que d'autres ont signé des accords intérimaires (Botswana, Swaziland, Lesotho, Mozambique en Afrique australe, Cameroun en Afrique centrale et Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest) ou complets (Caraïbes).

Or, à l'issue des dernières négociations qui se sont tenues le 23 juillet, l'Union Européenne et l'Afrique de l'Est ne sont pas parvenues à trouver un accord commercial qui concerne différents produits, dont les fleurs coupées. La date limite pour conclure l'accord étant fixée au 1^{er} octobre 2014, il est peu probable qu'un processus d'APE soit signé d'ici cette date. Le

Impact sur la compétitivité du Kenya

Actuellement, le Kenya est le premier fournisseur de l'Union Européenne avec 36 % des importations de fleurs fraîches et 70 % des exportations de fleurs du Kenya sont à destination de l'Union Européenne ².

Les données d'Eurostat indiquent qu'environ 1 % des importations françaises de fleurs coupées proviennent du Kenya mais 90 % des importations proviennent des Pays-Bas qui importent une partie des fleurs coupées qu'ils exportent.

Or, le Kenya représente le premier fournisseur de fleurs coupées des Pays-Bas avec 39 % de leurs importations. Le changement de taux appliqué sur les produits en provenance du

Vers un accord commercial entre l'Equateur et l'UE

Les négociations commerciales pour que l'Equateur rejoigne le Pérou et la Colombie dans leur accord commercial avec l'Union Européenne ont été finalisées le 17 juillet 2014.

Lorsque cet accord commercial entrera en vigueur, ceci permettra à l'Equateur de bénéficier de manière permanente d'un accès libre pour ses exportations de fleurs vers l'Union Européenne, au même titre que la Colombie depuis 2013. Il sécurisera l'accès aux marchés et contribuera à créer un environnement stable qui favorisera le développement et la diversification des échanges commerciaux et des investissements pour les deux parties ⁴.

Actuellement, l'Union Européenne représente 19 % du revenu total de la floriculture équatorienne. Les exportations de fleurs équato-

Commissaire Européen a rappelé qu'aucune nouvelle mesure transitoire ne serait appliquée par l'Union Européenne si le processus d'APE n'est pas conclu d'ici le 1^{er} octobre 2014.

Les récentes négociations ont permis d'importantes avancées dans les relations commerciales entre l'Union Européenne et le Kenya. Toutefois, les négociations sur ces points n'ont pas abouti et l'absence de conclusion à ce jour d'un accord sur les taxes et droits aux exportations mènerait à l'imposition d'un taux allant de 5 à 8,5 % par l'Union Européenne sur les exportations de fleurs coupées du Kenya (à l'exception des œillets) à compter du 1^{er} octobre 2014. Ce dernier risque de perdre son avantage d'exonération de taxe et de quota à l'export vers l'Europe, tandis que la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, et l'Ethiopie continueront, en raison de leur statut de PMA (pays les moins avancés), à profiter de leur statut de franchise de droits.

Kenya risque donc d'avoir un impact non négligeable sur l'offre de fleurs coupées proposée aux consommateurs français alors même que la place d'autres pays producteurs de fleurs coupées dans le commerce international est en train d'évoluer.

> Face au risque de perte d'exonération de taxes sur les fleurs exportées vers l'Union Européenne, le Kenya envisagerait une solution alternative : passer un accord commercial seul avec l'Union Européenne pour protéger son accès au marché européen sur le long terme ³.

riennes atteignent 714 millions de dollars (551 millions d'euros), soit 117 000 tonnes de fleurs acheminées vers 106 pays. Les roses représentent à elles seules 75 % des exportations.

Cet accord devrait contribuer à augmenter les exportations et générer de nouvelles opportunités pour les producteurs qui n'exportent pas encore ou exportent mais en petites quantités. Les principaux concurrents de l'Equateur en fleurs coupées, notamment les roses, sont le Kenya, l'Ethiopie et la Colombie, mais l'Europe a réduit progressivement ses achats depuis quelques années en Equateur, en partie parce que le Kenya et l'Ethiopie sont devenus des acteurs clés dans l'offre de fleurs.

Poids croissant de la production Ethiopienne

La floriculture est l'un des secteurs qui connaît actuellement une forte croissance en Ethiopie. Ce n'est qu'en 1997 que les premières entreprises privées ont commencé leurs activités sur quelques hectares de terre, tandis qu'aujourd'hui 84 entreprises produisent des fleurs. D'après les chiffres sortis en août, les exportations de fleurs ont atteint à la fin de l'année fiscale 200 millions de dollars (154 millions

d'euros) ⁵. Les fleurs éthiopiennes sont principalement exportées vers l'Europe avec comme principaux clients les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique et la Norvège.

Des investisseurs étrangers venant notamment d'Israël, d'Inde, de Belgique ou encore du Koweït et des Pays-Bas commencent à investir dans le secteur horticole du pays.

SOURCES :

- 1 [Flowers and Ornamental Plants, European Commission, Working Document, 10/10/2012](#)
- 2 [Flower industry worried by delay in EPA deal, 10/07/2014, The STAR.](#)
- 3 <http://www.nation.co.ke/business/seedsofgold/Kenya-option-to-safeguard-European-Union-market/-/2301238/2434916/-/gd5mstz/-/index.html>
- 4 [EU and Ecuador conclude negotiations for trade agreement, 25/07/2014, Market Insider.](#) / Europa.eu, Hortibiz
- 5 [Ethiopie exported flowers for almost US\\$200 million, 13/08/2014, Market Insider](#)

UNION FLEURS

Et aussi

Association internationale du commerce de fleurs, Union Fleurs représente et défend les intérêts du commerce et du négoce de la floriculture mondiale (fleurs coupées et plantes en pot).

Basée à Bruxelles, elle mène des actions de lobbying et favorise les réseaux professionnels. Par ailleurs, Union Fleurs collecte et diffuse à ses membres des informations sur le commerce mondial relatives aux négociations commerciales, aux réglementations ou toutes autres informations essentielles aux professionnels dans leurs activités.

Ses membres, des associations nationales, organisations du commerce de fleurs ou encore entreprises individuelles sont issues de 19 pays

différents en Europe, Afrique, Moyen-Orient, Amérique du Sud et du Nord et Asie. Parmi ses membres, Union Fleurs regroupe plus de 3 000 entreprises dans le monde, dont plus de 1 500 commerçants et grossistes en Europe. Les membres représentent plus de 80% de la valeur totale du commerce mondial de fleurs coupées et de plantes en pot.

Depuis 2013, Val'hor est membre associé d'Union Fleurs.



www.unionfleurs.org

AIPH

L'AIPH est l'organisation internationale des producteurs horticoles. Elle vise à promouvoir à l'échelle internationale le marché des fleurs, des plantes et du paysage. Elle constitue une plateforme d'échange de connaissances et d'expériences des professionnels.



www.aiph.org

